

PV DE SYNTHESE EN FIN D'ENQUETE.

Pascal HAON

Commissaire Enquêteur

Marseille 23 juillet 2022

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

1. Objet :

L'enquête publique concernant la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) par débordement de la Cadière et du Raumartin sur la commune de MARIGNANE vient de se terminer. Vous trouverez dans le procès-verbal de synthèse de fin d'enquête ci-joint, classée par thème, l'ensemble des points soulevés dans les avis exprimés par les personnes publiques associées (*figurant dans le dossier initial d'enquête*), ainsi que les observations recueillies auprès du public.

Afin de rédiger mon rapport et formuler mes conclusions motivées, je souhaiterais connaître votre position sous 15 jours conformément à l'article R 123 18 du code de l'environnement

2. Observation du public :

Le public s'est déplacé il y a eu plusieurs contribution dans le registre papier et aucune observation dans le registre numérique.

3. Question du CE sur le dossier d'enquête :

En l'état actuel du dossier et des questions posées par le Commissaire Enquêteur et le publique, le CE n'a pas de questions ni observations complémentaires à formuler.

Conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1er juin 2012 (article R123-18), un mémoire en réponse doit être fourni par le pétitionnaire au commissaire enquêteur.

Fait à MARSEILLE

La commission d'Enquête

P. HAON

